



asbl Athlétisme Running Ciney Haute-Meuse
Athlétisme – Course à pied – Jogging – Trail – Randonnée - Ecole des jeunes
Visitez notre site web
www.archathle.eu
La perf d'accord, l'ambiance d'abord !

Règlements pour les stages d'été à Arlon

Le bon déroulement d'un stage passe notamment par le respect de quelques règles élémentaires. En vous inscrivant au stage, vous acceptez ce règlement et vous engagez à le respecter. Le non-respect de ces règles peut donc mener à l'arrêt du stage pour le stagiaire concerné.

1. La participation à toutes les activités organisées est obligatoire, sauf dispense accordée par le responsable de stage.
2. La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans les locaux fréquentés – chambres, restaurant, sanitaires, salles de sport – ainsi que sur les terrains extérieurs et leurs abords.
3. Il est demandé à chacun une attitude correcte tant à l'égard des autres stagiaires qu'envers les membres du personnel du centre ADEPS. En plus des règles élémentaires de respect et de politesse, nous rappelons que les propos et « blagues » racistes n'ont pas leur place dans la société.
4. Les sorties à l'extérieur du centre ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation du responsable de stage, et en compagnie d'un moniteur.
5. Afin d'éviter les abus et/ou dérives de tout ordre, et pour favoriser la cohésion de groupe, la détention et l'usage de GSM/tablette/ordinateur/... sont strictement interdit durant toute la durée du stage. En cas d'absolue nécessité, le stagiaire pourra utiliser le téléphone du responsable de stage. En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué.
6. La détention et l'usage de boisson alcoolisées sont strictement interdits.
7. Les centres ADEPS étant des centres de santé, et l'ARCH étant un club sportif, nous ne pouvons tolérer la consommation de tabac ou d'autres substances nocives ou illicites. Par conséquent, il est strictement interdit de fumer pendant toute la durée du séjour.
8. Afin de respecter le sommeil de chacun, et afin de favoriser une bonne récupération durant cette semaine sportive, l'extinction des feux sera fixée :
 - À 21h pour les stagiaires du stage benjamins-pupilles-minimes.
 - À 22h pour les stagiaires du stage cadet-scolaire-junior.Cela signifie qu'à partir de cette heure, tous les stagiaires devront avoir rejoint leur chambre et respecter le calme. Une exception peut être faite seulement avec accord du responsable de stage.
9. Les stagiaires – tant filles que garçons – ne sont pas autorisés à se rendre dans les chambres des stagiaires de l'autre sexe.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Nom – prénom + signature (de l'athlète majeur ou des parents d'un athlète mineur) :